

J'espère bien que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) proposera un projet analogue à celui qui a été avancé aux États-Unis à la mi-septembre. Pourquoi ne fait-on rien pour modifier le Fonds de stabilisation pour le grain de l'Ouest de façon à prévoir un versement spécial de 500 millions cette année, comme l'ancien premier ministre l'avait proposé? Cette caisse est alimentée par les agriculteurs, et les recettes ainsi que les possibilités de débouchés ont considérablement diminué cette année. Voilà le genre d'initiative que l'on aurait dû trouver dans le discours du trône ou dans la déclaration économique.

Le gouvernement n'a presque rien proposé dans le discours du trône pour résoudre les urgents problèmes qui touchent divers secteurs de la collectivité agricole. C'est au gouvernement à prendre l'initiative de présenter des projets de loi à la Chambre. Le Parlement ne peut pas résoudre ces problèmes s'il n'est pas saisi de mesures législatives ou de crédits budgétaires. Faute de quoi, la situation s'aggravera pendant l'hiver et le printemps, et le nombre des faillites atteindra le niveau prévu par la Société du crédit agricole. Monsieur le Président, le gouvernement aurait dû annoncer des mesures à cet égard dans le discours du trône ou dans l'exposé économique.

Les 1,000 ou 1,700 faillites que prévoit la Société du crédit agricole ne sont pas que de vagues chiffres. Ils représentent des fermes et des familles d'agriculteurs, des espoirs et des rêves qui seront anéantis si le gouvernement ne fait rien au cours de cette première session de la 33^e législature.

M. le vice-président: Des questions? Des commentaires?

M. MacDougall: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député d'Algoma (M. Foster), puisqu'il est l'un des rares députés d'en face à avoir été réélu.

Cela me renverse que le député d'Algoma pense qu'en l'espace de deux mois, nous aurions pu résoudre tous les problèmes que l'ancien gouvernement nous a légués. Peut-il nous dire si lui-même et son parti sont d'accord pour accorder des pensions et des allocations familiales aux Canadiens dont le revenu est supérieur à \$100,000 par an? Le député et son parti sont-ils d'accord pour que les contribuables qui disposent d'un tel revenu touchent ces prestations?

• (1240)

M. Foster: Monsieur le Président, ce qui nous étonne vraiment, c'est de voir à quel point le premier ministre (M. Mulroney) a changé son fusil d'épaule depuis la campagne électorale. A ce moment-là, il disait que ces régimes étaient sacrés et inattaquables. Tout à coup, ils ont cessé d'être sacrés et, apparemment, seul le régime d'assurance-maladie l'est encore. Nous nous étonnons de voir le changement incontesté qui s'est produit depuis deux ou trois mois.

M. Baker: Monsieur le Président, je félicite le député de son discours. Je pense cependant qu'il s'est trompé à propos du programme Été Canada. Il a dit que 500 ou 600 étudiants perdraient leur emploi durant l'été. Le député voudrait-il bien se reprendre? Il voulait peut-être parler uniquement de sa circonscription, car il s'agit d'un programme de 85 millions de dollars. Si l'on compte environ \$1,000 par étudiant, cela veut dire 80,000 étudiants.

Le député peut-il dire ce qu'il pense du raisonnement d'un gouvernement qui est prêt à supprimer ses programmes de création directe d'emplois pour les étudiants dans les régions

où le taux de chômage est élevé, par exemple la circonscription du député? De quel motif malicieux et cruel s'inspirerait un gouvernement qui ferait cela? S'imaginerait-il que le gouvernement va devoir faire volte-face au printemps, revenir sur cette politique et reprendre le même programme exactement qu'avait le gouvernement libéral l'été dernier?

M. Foster: Monsieur le Président, permettez-moi de préciser à l'intention du député qu'il s'agissait de 500 ou 600 emplois pour la région d'Algoma-Manitoulin, et non pour l'ensemble du pays. Ces emplois vont faire gravement défaut. Beaucoup d'étudiants concernés appartiennent à des familles à bas revenus, beaucoup sont des étudiants autochtones venus des 12 réserves que compte ma circonscription. Beaucoup ont eu la possibilité de fréquenter l'université malgré leurs origines modestes, mais maintenant cette possibilité va leur être retirée.

Nombre de municipalités ont besoin d'étudiants pour leur promotion touristique, l'amélioration communautaire, des programmes récréatifs et d'autres initiatives que les conseils municipaux n'ont pas les moyens de payer. Pour cela ils comptent sur le Programme Été Canada.

Je ne chercherai pas à m'expliquer les raisons qui ont poussé le gouvernement à abandonner ce programme. Si je me livrais à des conjectures, je croirais que la clameur de désapprobation provoquée par cette décision chez les étudiants de tout le pays, dont ceux des circonscriptions des députés de tous les partis, sera si grande au printemps que le programme sera rétabli. Il représente une dépense relativement modeste, et si ma circonscription constitue un exemple typique, il semble que ce soit une mesure cruelle et injuste que de condamner de 500 à 600 étudiants à l'oisiveté et de les priver de la possibilité de retourner au collège ou à l'université. J'espère certes que le gouvernement reviendra sur sa décision au sujet de ce programme. Rien ne laissait prévoir durant la campagne électorale qu'il songeait à abandonner le programme d'emploi d'été des étudiants.

Il eût été intéressant de voir comment les députés progressistes conservateurs auraient fait campagne à ce propos. Il eût été intéressant de voir quel appui une telle mesure aurait suscité chez les jeunes progressistes conservateurs.

Je suis heureux que le député terre-neuvien m'ait posé cette question car elle m'a permis d'apporter des détails supplémentaires.

M. Nickerson: Monsieur le Président, je vous remercie de bien vouloir me permettre de mettre les choses au point. Dans son discours, le député d'Algoma (M. Foster) a prétendu que le Revenu Canada avait cessé de rendre des avis de principe sur les conséquences de diverses conventions. Or, il n'en est rien. Revenu Canada continue de le faire sauf dans un cas, celui, précisément, qui intéresse le député. Il s'agit des sociétés en commandite servant à des fins qui n'ont pas été prévues dans la Loi de l'impôt sur le revenu.

La loi prévoit que seuls des particuliers peuvent former des sociétés en commandite, alors que dans le cas mentionné par le député, ce sont deux grosses entreprises qui veulent former une société de cette nature. Voilà pourquoi celles-ci n'ont pas encore obtenu un avis de principe.

Je suis cependant d'accord avec le député qu'il serait avantageux, surtout dans le cas de futurs nouveaux employés dans sa circonscription, que le ministère du Revenu national puisse bientôt rendre des avis de principe.